



communiqué

N°: 123
No.:

Le 12 juin 1987

LES DOUANES AMÉRICAINES ÉTABLISSENT UN
NOUVEAU SYSTÈME DE PASSAGE FRONTALIER POUR
LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES CANADIENNES

Le ministère des Affaires extérieures croit comprendre que le service des Douanes américaines prévoit établir 26 "centres commerciaux" qui serviront de points d'entrée aux États-Unis des expéditions commerciales canadiennes par voie terrestre. Les autres points d'entrée seront réservés à certaines catégories d'expéditions commerciales par voie terrestre.

Le nouveau système sera initialement mis à l'essai aux postes-frontière de Jackman, Houlton et Calais au Maine. Cet essai devrait commencer le 15 juin. Les Douanes américaines n'ont pas encore annoncé de calendrier pour la mise en application intégrale du nouveau système tout le long de la frontière canado-américaine.

Les expéditions commerciales répétitives et à faible risque continueront d'être acceptées à des postes-frontière autres que les centres commerciaux désignés. Les Douanes américaines ont déclaré vouloir garantir que le nouveau système ne perturbe pas les activités des exportateurs canadiens qui ont toujours expédié leurs marchandises juste de l'autre côté de la frontière.

Dans certains cas, selon la société et le produit en cause, l'obligation de dérouter les expéditions vers un centre commercial pourra faire l'objet d'exemptions. En préparation de l'essai au Maine, les Douanes américaines ont demandé aux courtiers locaux en douane de présenter au directeur du district du Maine des listes de candidats qui pourraient possiblement être exemptés. Les exportateurs canadiens qui voudraient obtenir une exemption devraient en aviser leurs courtiers américains.